



Volet B

**Copie qui sera publiée aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Réservé
au
Moniteur
belge



10097771

DÉPOSÉ AU GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE DE NAMUR

le **23 -06- 2010**

Pr le Greffier,
Greffe

Dénomination

(en entier) : **A-Z PROJECT**

Forme juridique : Société privée à responsabilité limitée

Siège : rue du Centre, 117, 5003 Saint-Marc (Namur)

N° d'entreprise : 882 999 017

Objet de l'acte : Modification de la raison sociale - Nomination

D'un acte reçu par le notaire Jean TYTGAT, notaire associé à la résidence de Spy, Commune de Jemeppe-sur-Sambre, le 09 juin 2010, enregistré à Gembloux le quatorze juin suivant par l'inspecteur principal H. Fememont, au droit de vingt-cinq euros, il résulte que l'assemblée générale extraordinaire valablement réunie a adopté à l'unanimité les résolutions suivantes :

1. L'assemblée a décidé à l'unanimité la modification de la raison sociale de « AZ-PROJECT » en « CIVIL WORK CONCEPT », en abrégé (C.W.C.) et la modification de l'article 2 des statuts, comme suit :

« La dénomination de la société est « CIVIL WORK CONCEPT », en abrégé « C.W.C. ». Cette dénomination, complète ou abrégée, doit toujours être précédée ou suivie des mots écrits en toutes lettres « Société Privée à Responsabilité Limitée » ou du sigle « SPRL ».

2. L'assemblée décide à l'unanimité de nommer un second gérant en la personne de Monsieur Pandolfi Erminio Alphonse Ghislain, né à Charleroi, le trois novembre mil neuf cent cinquante-huit (NN : 581103-145-90), de nationalité Italienne, domicilié à 6120 Ham-sur-Heure, rue de l'Eglise, 3, qui déclare être marié sous le régime de la séparation de biens.

Le mandat du second gérant n'est pas limité dans le temps et ne sera pas rémunéré.

Le second gérant aura les mêmes pouvoirs que ceux attribués par les statuts au premier gérant.

Monsieur Erminio Pandolfi accepte son mandat.

3. L'assemblée décide de conférer tous pouvoirs aux gérants et au notaire instrumentant, pour l'exécution des résolutions qui précèdent.

Pour extrait analytique conforme : signature (Jean Tytgat, notaire)

Dépôt en même temps : expédition de l'acte et statuts coordonnés.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 05/07/2010 - Annexes du Moniteur belge